



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de Membres.	de
Afférents au Conseil : 15 En Exercice : 19	au
Qui ont pris part à la délibération : 19	

L'An deux mille vingt et un, le lundi 2 août à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MME ANGUITA Nathalie, M. GAIRIN Jean-Edouard, M. DALL'ACQUA Christian, M. FATRAS Dominique, MME VIGNAUX Jacqueline, MME PRIZZON Eliane, M. BIRELOZE Laurent, M. JOUBERT Julien, MME ROMEO Pascale, MME BRATINA Maja, MME VAN EST Sylvie, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. BETH Alexandre, M. DECRETTE Hugues,

EXCUSES :

M. PUYDEBOIS Yves pouvoir à M. FOREST Laurent
MME MIGNOT Albane pouvoir à M. BIRELOZE Laurent
MME CLUZEL Céline pouvoir à M. BIRELOZE Laurent
MME FEYT Roselyne pouvoir à M. DALL'ACQUA Christian,

Date Convocation :
23/07/2021.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage :
26/07/2021

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Approbation à l'unanimité du PV en date du 03/06/2021

42-

OBJET : Délégation au profit du maire pour signer les documents afférents aux travaux de voirie et piétonnier rue Campo Longo Tapogliano et la convention tripartite entre le Conseil Départemental 31, le Sicoval et la commune de Montgiscard

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie rue Campo Longo Tapogliano R.D 24 s'inscrivent dans le projet centre-bourg 2018-2021.

Il s'agit de travaux éligibles au programme de l'Urbanisation, sur RD 24 du PR 57+700 AU PR 58+150 et pour un aménagement cyclable.

Le Sicoval a effectué les opérations de bornage et a programmé ses travaux en septembre 2021, il convient aujourd'hui pour garantir cet engagement de déléguer au maire le pouvoir de signer les documents afférents aux travaux.

La convention tripartite et la délibération permettront de saisir le Conseil Départemental en vue d'une demande d'attribution de subvention. La convention a pour objet de confier au Sicoval, qui l'accepte, la charge d'accomplir pour la commune la prestation, d'une part, et l'autorisation conférée au Sicoval, par le Conseil Départemental, de

réaliser le projet routier sur l'emprise de la RD 24, rue du Vallon sur le territoire de la commune de Montgiscard.

Le maire a ajouté des places de stationnement à l'entrée du village à gauche en descendant pour les villas et la DDE.

Questions : de M. Joubert : problème des camions dans le centre bourg, de Me Van Est : rue barrée pendant plusieurs mois, possibilité de sens unique, de Me Anguita : problème d'éclairage pour la voie piétonne, les lampadaires sont de l'autre côté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délégation au profit du maire pour signer les documents afférents aux travaux de voirie et piétonnier rue Campo Longo Tapogliano et la convention tripartite entre le Conseil Départemental 31, le Sicoval et la commune de Montgiscard.

43-

OBJET : Tarification marché de plein vent

Considérant que la commune de Montgiscard a décidé la mise en place d'un marché de plein vent, sur l'Esplanade. Mise à jour du prix du mètre linéaire.

Considérant que la mise en place d'un marché sur le domaine public donne lieu à paiement d'un droit de place.

Il est proposé d'adopter que le tarif de droit de place soit arrondi à l'euro supérieur lors du paiement pour le marché de plein vent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la tarification du marché.

44-

OBJET : Vote du règlement intérieur du marché de plein vent

VU la Loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie;

VU la Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, sa circulaire du 1er octobre 1985 et son décret du 30 novembre 1993 respectivement relatifs à la validation des documents de commerce et artisanat des professionnels avec et sans domicile fixe;

VU la Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie;

VU le Décret n°2009-194 du 18 février 2009, relatif à l'exercice des activités ambulantes;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1 et L2224-18;

VU la Circulaire n°77-705 relative à l'exercice du commerce ambulante sur les dépendances du domaine public;

VU la Circulaire n°78-73 du 8 février 1978 relative au régime des marchés et des foires;
VU l'Arrêté du 21 janvier 2010 relatif à la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante et modifiant la partie Arrêtés du code de commerce;

Les horaires de 6H30 à 13H

Ouverture au public à 8H.

Les documents à fournir : Kbis...

Limiter l'emplacement à 20 m linéaire.

Les volants récupèrent les places entre 7H30 et 8H, ne peuvent pas venir 2 dimanches consécutifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur du marché.

45-

OBJET : Délégation de signature au profit du maire pour la réalisation de la consultation de la souscription 2022 du contrat groupe d'assurance statutaire CDG31

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984.

Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2021, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1er Janvier 2022.

Pour la commune cela représente une dépense de 23 à 27000 €.

Après discussion, l'Assemblée décide à l'unanimité la délégation de signature au profit du maire pour la réalisation de la consultation de la souscription 2022 du contrat groupe d'assurance statutaire CDG31

46-

OBJET : Approbation de l'Avant-Projet Sommaire pour l'opération de la rénovation de l'éclairage public de type « Boule » sur différents secteurs en recourant à l'emprunt

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à la demande de la commune du 2 juin 2021, concernant la rénovation de l'éclairage public de type « Boule » sur différents secteurs, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière par voie d'emprunt, dans ce cas l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 2 889€ sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2.5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

85 lampadaires seront changés pour un montant de 137 249 €, la puissance sera diminuée durant 6 h pendant la nuit. Cela permettra une économie d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'Engagement financier de la commune pour l'étude du remplacement des points lumineux par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

47-

OBJET : Approbation de l'Avant-Projet Sommaire de l'opération de l'extension de l'éclairage public lotissement les Saules en recourant à l'emprunt

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à la demande de la commune du 2 juin 2021, concernant l'extension de l'éclairage public Lotissement les saules, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière par voie d'emprunt, dans ce cas l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 705 € sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2.5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de

l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

3 lampadaires supplémentaires seront installés pour 35 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'Engagement financier de la commune pour l'étude de l'extension de l'éclairage public du Lotissement les Saules par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

48-

OBJET : Décision modificative n°2 :

- Dotation aux provisions pour dépréciations des créances douteuses

- Modification article travaux bâtiments communaux – Demande de régularisation de fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs perçu à tort

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité Décision modificative n°2 pour :

Dotation aux provisions pour dépréciations des créances douteuses

Modification article travaux bâtiments communaux : la TVA n'est plus remboursée sur les travaux effectués en régie sur les bâtiments communaux

Ouverture de crédit pour abonder le chapitre 67 et particulièrement l'article 673

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Montant voté	1 994 405,24 €	2 464 008,00 €
6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	3 299,99 €	
615221 bâtiments publics	2 500,00 €	
6068 autres matières et fournitures	2 500,00 €	
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €	
Nouveau montant voté	1 998 705,23 €	2 464 008,00 €

49-

OBJET : Conventionnement socle numérique dans le cadre du Plan de relance

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets pour un socle dans les écoles élémentaires (SNEE) a été retenu dès la première vague de sélection publiée le 28 mai 2021.

Aujourd'hui, il convient de procéder à l'étape de conventionnement qui servira de support au paiement de la subvention d'un montant de 12 489 €.

Pour le dépôt du dossier de conventionnement il est nécessaire de délibérer afin de joindre le numéro de délibération sur la plateforme demarches-simplifiees.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le conventionnement socle numérique dans le cadre du Plan de relance « socle numérique dans les écoles élémentaires »

OBJET : Convention de reconnaissance de servitude légale avec le SDEHG et le concessionnaire ENEDIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SDEHG doit procéder à l'établissement d'un ouvrage de distribution publique d'énergie électrique, situé sur la commune section G-270, afin de desservir les 7 lots Cantalause.

Le tracé projeté traversera la parcelle appartenant à la commune, aussi il convient de signer une convention de servitude relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage avec la confection d'une fosse 4mx1m par la CITEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le conventionnement de reconnaissance de servitude légale avec le SDEHG et le concessionnaire ENEDIS

La séance est levée à 20H34, l'ordre du jour étant épuisé.

02/08	LISTE EMARGEMENT	PROCURATION	SIGNATURE
1	M. FOREST Laurent		
2	Mme. FEYT Roselyne	M. DALL'ACQUA Christian	
3	M. PUYDEBOIS Yves	M. FOREST Laurent	
4	Mme. ANGUITA Nathalie		
5	M. EYCHENNE Jean-Pierre		
6	M. DECRETTE Hugues		
7	Mme. VIGNAUX Jacqueline		
8	Mme. BRATINA Maja		
9	M. BIRELOZE Laurent		

10	Mme ROMEO Pascale		
11	M. GAIRIN Jean-Edouard		
12	M. JOUBERT Julien		
13	M. DALL'ACQUA Christian		
14	M. BETH Alexandre		
15	M. FATRAS Dominique		
16	Mme. CLUZEL Céline	M. BIRELOZE Laurent	
17	Mme. MIGNOT Albane	M. BIRELOZE Laurent	
18	Mme. PRIZZON Eliane		
19	Mme. VAN EST Sylvie		